

# Qualiarbre®

# NEWSLETTER



## DATES À RETENIR

- 18 et 19/06/2026 : AG Qualiarbre à Albi
- 15 au 17/09/2026 : Salon du végétal à Angers
- 22 au 24/09/2026 : Salonvert à Saint Chéron
- Juin/2027 : 2ème colloque Qualiarbre | Albi

### Qualiarbre : le réseau des arboristes élagueurs certifiés

Après un point sur l'actualité du réseau, ce mois ci, notre newsletter fait un point sur les papiers à ne pas oublier lors d'une embauche.

En deuxième partie retrouvez un focus sur les arbres après tempête.

Et pour finir, notre rubrique sur la biodiversité s'intéresse cette fois au Grimpereau.



### Embauche : les papiers à ne pas oublier

Une embauche, ça va vite. Mais côté administratif, un oubli peut vite coûter cher. Voici la check-list à valider avant et juste après l'arrivée du salarié.

Qualiarbre®

**ZOOM SUR...**



### Les arbres après tempête

Les épisodes venteux et orageux de ces dernières semaines laissent derrière eux un grand nombre d'arbres fragilisés notamment suite au passage de la tempête Nils, puis Pedro.

## Nouveaux adhérents

### Carnet vert

En 2025, 4 entreprises du Sud-Ouest ont passé notre audit de certification pour rejoindre le réseau.

Des entreprises engagées qui tirent la profession vers le haut !



“Une jeune entreprise, très prometteuse”



Adhérent depuis Janvier 2025



Quentin Seyve-Rault



Saint-Jury (81)



Audit 73% de réussite



“Une entreprise dynamique, solide et bien implantée sur sa région”



Adhérent depuis Avril 2025



Vanessa et Jonathan Chailloux



Mont (64)



Audit 97% de réussite



“Une jeune entreprise, pleine d'ambition”



Adhérent depuis Novembre 2025



Loïs Garric



Luc la primaube (12)



Audit 71% de réussite



“Une jeune entreprise, très prometteuse”



Adhérent depuis décembre 2025



Mickaël Marchetti



Beauchalot(31)



Audit 68% de réussite



## Prochain rendez-vous

### AG à Albi

Notre prochaine Assemblée Générale aura lieu les 18 et 19 juin 2026 à Albi.

Ce rendez-vous sera l'occasion de préparer le prochain colloque qui aura lieu en terres Albigeoises en juin 2027

Ces deux journées sont ouvertes aux entreprises d'élague qui souhaiteraient découvrir le réseau.

N'hésitez pas à envoyer un mail pour vous inscrire.

[contact@qualiarbre.com](mailto:contact@qualiarbre.com)



## Les activités connexes

Qualiarbre se diversifie pour apporter la meilleure expertise possible et une transversalité des compétences.

Cette année, le réseau va s'ouvrir aux activités connexes aux métiers d'arboristes grimpeurs. Les soutiens techniques et scientifiques vont pouvoir intégrer le réseau pour permettre d'apporter une offre globale sur l'arbre et son environnement.



Ecologues, experts techniques et forestier, ingénierie des sols, des systèmes racinaires etc vont pouvoir développer leurs activités en intégrant le réseau. En effet ces métiers clés sont de plus en plus sollicités lors des diagnostics de nos entreprises adhérentes. Cette offre globale permet à tous de travailler en équipe sur les projets.

**Nous communiquerons prochainement sur les modalités d'adhésion !**

## Piqûre de rappel

## Affiche 1 arbre 10 métiers !

C'est en avril 2023 que nous avons sorti cette affiche !

Destinée à nos entreprises pour faciliter le recrutement lors de salons.

Mais également destinée aux centres de formation pour attirer de nouvelles recrues lors de salon étudiants.

Cette affiche met en lumière la diversité des métiers que peut rassembler un arbre

Si vous souhaitez une affiche au format 60 x 40 cm, vous pouvez nous contacter, il nous reste un peu de stock !

[contact@qualiarbre.com](mailto:contact@qualiarbre.com)



Les papiers à ne pas oublier !

**Une embauche, ça va vite.**

**Mais côté administratif, un oubli peut vite coûter cher.**

**Voici la check-list à valider avant et juste après l'arrivée du salarié.**

### AVANT L'ARRIVÉE

- DPAE envoyée à la MSA (au plus tôt 8 jours avant)
- Contrat de travail rédigé et prêt à être signé
- Inscription sur le registre unique du personnel
- Affiliation aux caisses (mutuelle / prévoyance)

⚠ **Sans DPAE = risque de travail dissimulé.**

### LE JOUR J

- Signature du contrat
- Remise des infos : horaires, sécurité, règlement intérieur
- Transmission des EPI
- Présentation des consignes de prévention

💡 **Penser à faire signer une preuve de remise.**

### APRÈS L'EMBAUCHE

- Organisation de la visite d'information et de prévention (médecine du travail)
- Création du dossier du salarié
- Vérification des habilitations / autorisations si besoin

### L'ERREUR FRÉQUENTE



- Attendre plusieurs jours pour faire la DPAE ou la visite médicale.
- En cas de contrôle ou d'accident → ça ne pardonne pas.

## Zoom sur...

Les arbres après tempête

Les épisodes venteux et orageux de ces dernières semaines laissent derrière eux un grand nombre d'arbres fragilisés notamment suite au passage de la tempête Nils, puis Pedro. Si certains dégâts sont immédiatement visibles, d'autres passent inaperçus et peuvent représenter un risque majeur pour les personnes, les biens... et les équipes qui interviennent.

Après une tempête, l'enjeu pour les professionnels de l'élagage est double : sécuriser puis diagnostiquer.



## Priorité n°1 : la mise en sécurité

Avant toute chose, il est essentiel de considérer qu'un arbre touché par des vents violents est instable par principe.

Branches en suspension, bois fissuré, contraintes mécaniques modifiées, systèmes racinaires partiellement arrachés... la structure peut céder sans signe avant-coureur.

Les premières actions consistent donc à :

- baliser la zone,
- empêcher l'accès au public,
- identifier les éléments sous tension,
- adapter les techniques de grimpe ou privilégier les moyens mécanisés lorsque nécessaire.

## Les points clés du diagnostic

Une fois le périmètre sécurisé, vient le temps de l'expertise. Plusieurs indicateurs doivent attirer l'attention :

### **Le houppier**

Bois mort nouvellement créé, charpentières fendues, accroches affaiblies.

### **Le tronc**

Fissures longitudinales, décollements d'écorce, torsions inhabituelles.

### **Le système racinaire**

Soulèvement du sol, cavités, rupture de racines maîtresses.

### **L'environnement**

Modification des appuis, exposition nouvelle au vent, proximité d'ouvrages.

Selon les cas, l'intervention pourra aller de la taille sanitaire à la mise en place d'un haubannage, voire à l'abattage lorsque la stabilité ne peut plus être garantie.

## Tempête ne signifie pas forcément abattage

Un arbre couché partiellement ou présentant des dégâts impressionnants n'est pas toujours condamné. De nombreuses situations permettent une conservation sécurisée, à condition d'une analyse rigoureuse et d'un suivi dans le temps.

C'est aussi là que l'expertise du professionnel prend toute sa valeur auprès du client : expliquer, rassurer et proposer la solution la plus adaptée.

## Les épisodes de tempête : une période stratégique pour les entreprises

Les suites de tempête génèrent souvent :

- des demandes urgentes,
- des attentes fortes en matière de réactivité,
- et une nécessité de conseils clairs.

Être capable de structurer son diagnostic et d'argumenter ses préconisations devient un véritable atout de crédibilité.

## Le grimpereau des jardins

Les petits habitants de nos jardins sont au cœur de notre attention lors des travaux d'élagage ou d'abattage, surtout en cette période de nidification. Découvrons en plus sur le grimpereau des jardins.

La période de nidification débute le 16 mars et se termine le 31 août. Les arboristes Qualiarbre sont sensibilisés pour intervenir avec un maximum de précaution lors de cette période.

- Inspection minutieuse des haies et branches avant intervention
- Report obligatoire de l'intervention en cas de présence d'un nid actif

## Le grimperau des jardins



## Comment le reconnaître ?

Longueur : 12,5 cm

Le grimpereau des jardins possède un bec incurvé vers le bas. Dessus marron finement moucheté. Large sourcil blanc crème. Ventre blanchâtre.

## Alimentation

Le grimpereau des jardins grimpe du bas du tronc vers le haut pour dénicher les larves d'insectes xylophages sous l'écorce.

## Statut

- Espèce intégralement protégée (arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) ;
- Espèce inscrite à la Directive européenne oiseaux 79/409/CE ;
- Population en augmentation.

## Habitat

Le grimpereau des jardins est un passereau étroitement lié aux boisements. On le trouve partout en France.

## Biologie, reproduction

Nidification : niche généralement sous une grosse écorce soulevée. Quelquefois aussi dans les nichoirs dont le trou d'envol est situé sur le côté, proche du tronc. La femelle pond 6 ou 7 oeufs sur un tapis de brindilles. Ils sont couvés durant 15 jours. Les jeunes quittent le nid à 16-17 jours.



***VOUS AVEZ AIMÉ CE CONTENU ?  
N'HÉSITEZ PAS À...***



***RÉAGIR***



***COMMENTER***



***PARTAGER***

***... ET À NOUS SUIVRE ICI***

**Qualiarbre®**